

ANNEXE 1**MANDAT ET COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL****INFORMATISATION DES PLU ET SERVITUDES****Mandat**

Sommaire :

<i>1. Introduction.....</i>	<i>23</i>
<i>2. Objectifs.....</i>	<i>23</i>
<i>3. Livrables.....</i>	<i>24</i>
<i>4. Composition.....</i>	<i>24</i>
4.1 Présidence.....	24
4.2 Les membres du groupe de travail.....	24
4.3 Audition.....	24
4.4 Équipe projet pour la constitution du guide.....	25
<i>5. Calendrier.....</i>	<i>25</i>
<i>6. Documents à prendre en considération.....</i>	<i>25</i>

AVANT PROPOS

Lors de la séance du 19 mars 2003 du Conseil national de l'information géographique, à l'occasion de la présentation par le ministère chargé de l'équipement les représentants des collectivités locales ont indiqué qu'il y a un véritable enjeu de représentation graphique et numérique du POS/PLU, de mise à disposition du grand public le POS lui-même et une attente de proposition nationale. En outre ils ont fait remarquer que les servitudes d'utilité publique et les droits des sols ont été numérisés sur de nombreuses communautés urbaines, car cela correspondait à un besoin fort. Le président a fait remarquer que la décentralisation va nécessairement faire augmenter les besoins de partage d'informations référencées géographiquement.

Lors de la séance du 5 mai 2004, à l'occasion de la présentation du rapport sur les zonages réglementaires, le Conseil a demandé au secrétariat général de proposer un mandat et une composition pour un groupe de travail sur les servitudes.

Le présent mandat résulte des conclusions de la réunion de cadrage sur ces deux problèmes qui a eu lieu le 9 juillet 2004 et des débats qui ont eu lieu depuis.

Il sera signé, après accord des parties, par le président du CNIG et présenté pour information au Conseil lors d'une de ses réunions.

Michel BARBIER
président du CNIG

1. INTRODUCTION

L'évolution très rapide des multiples formes d'utilisation du territoire, et des problèmes qui leur sont liées (par exemple surexploitation, dégâts, restrictions pour les tiers, etc.), a obligé les différents pouvoirs publics à prendre des mesures légales de plus en plus nombreuses qui ont pour effet de contraindre les droits sur la propriété foncière. Le propriétaire d'une part, mais aussi les autorités, doivent passer beaucoup de temps pour chercher à faire l'inventaire de ces contraintes qui ont de nombreuses incidences sur le marché immobilier et sur la planification du territoire.

Les acteurs intéressés s'accordent pour affirmer qu'actuellement ils ne disposent pas de suffisamment d'informations localisées sur ces contraintes, les méthodes concernant la manière de collecter, de gérer et de diffuser ces informations diffèrent fortement. Une première analyse permet de démontrer que l'on manque d'une vue claire et globale sur ce que sont les contraintes de droit public à la propriété foncière, sur les informations qui leur sont liées et sur leur typologie. Seule une telle réflexion globale et fondamentale permettra de définir un processus offrant l'information requise et la qualité attendue.

Parmi ces informations, les servitudes imposées par l'État figurent au dossier sous la forme de cartes émanant des DDE. Les précisions inégales de ces documents peuvent générer des cas d'interprétations erronées notamment par les services instructeurs du droit des sols, lorsqu'un dossier qui leur est soumis se trouve juste à la limite de servitude d'État ... L'État acteur est de moins en moins producteur sur le terrain et devient contrôleur de légalité. Il a donc besoin d'outils pour aider à prévenir et contribuer à résoudre les contentieux.

Par ailleurs, d'autres questions reviennent souvent :

Quels sont, en matière d'urbanisme, les composantes indispensables du système d'information des collectivités locales ?

Quelles sont les recommandations nationales en la matière touchant les territoires intercommunaux : recherche de cohérences (géométrie), de juxtaposition (description des données), d'interopérabilité (ouverture des droits) ?

Comment accéder aisément aux informations de zonages et aux servitudes d'utilité publiques ?

Un cadre « ergonomique » pour la consultation et le partage des informations géographiques liées à l'urbanisme est souhaité par de nombreux acteurs. Il est souhaitable que ce travail soit réalisé en commun par le ministère de l'équipement et les collectivités locales disposant déjà d'une expérience solide en la matière. Cette action devrait se concrétiser par l'élaboration d'un dossier rassemblant les bonnes pratiques relatives à la mise en place des dispositifs d'information, d'accès aisé pour tout le monde (Services de l'État, Collectivités locales, organismes partenaires et citoyens) et d'interfaces de consultation. Ce dossier devra être conçu de façon à amorcer une convergence des interfaces utilisateur.

Il devient indispensable de bien séparer les besoins techniques, par exemple ceux de l'élaboration des PLU et de leur diffusion aux parties intéressées lors de la phase d'instruction, du besoin de communication au grand public et de l'opposabilité aux tiers.

1.2. OBJECTIFS

Il est demandé :

- d'inventorier pour chaque catégorie d'utilisateur (le citoyen, les collectivités territoriales et l'État) les données géoréférencées d'urbanisme auxquelles un accès¹ le plus aisé, notamment sur Internet, doit être proposé. Au premier abord le champ de cet inventaire couvre les données d'aménagement, les données réglementaires associées et les données de connaissance des territoires. Dans un premier temps on se concentrera sur les PLU et les servitudes.
- de décrire pour chacune de ces données et pour chacun des utilisateurs, les modes et moyens d'accès souhaitables, en relation avec ses besoins selon les critères suivants: production (phase d'élaboration et d'instruction), consultation (papier, écran), reproduction (papier/papier, numérique/papier), manipulation (numérique), niveau d'information (synthétique, document opposable au tiers).

¹ Le mot accès couvre aussi bien la visualisation sur écran, l'utilisation des données par des services sur Internet, le téléchargement des données

- de réfléchir sur la manière d'arriver à ce que les demandes de création de servitudes adressées à l'Etat, soient, dès leur origine, étayées par une définition des caractéristiques de la servitude sur un support numérique qui permette d'éviter toute nouvelle saisie des mêmes données.
- d'introduire une réflexion sur les outils d'instruction des demandes de permis d'utilisation du sol, destinée à faciliter l'indépendance de l'utilisation par rapport à l'outil.
- de lister les documents qu'il serait souhaitable de voir légaliser dans une version numérique
- de réaliser un dossier rassemblant les bonnes pratiques à partir de la synthèse des points précédents.

3. LIVRABLES

Le dossier contiendra les réponses aux questions suivantes:

-fourniture des servitudes aux collectivités locales

quels supports pour construire les zonages,

pour les communiquer

–aspects techniques des documents d'urbanisme:

liste des objets à modéliser,

vocabulaire et définitions,

élaboration de deux modèles de données (un simple, l'autre complexe),

chartes graphiques pour représenter les objets,

–aspects organisationnels:

échange avec et entre les collectivités locales,

fonctions d'animation et d'échange à assurer,

responsabilité des différents acteurs,

–aspects financiers et juridiques :

Quel est le document légal (en cas de contentieux)

–Pratiques de mise à disposition sur Internet et possibilités de «téléchargement» pour croisement avec d'autres fichiers (CNIL)

4. COMPOSITION

4.1 Présidence

Le groupe de travail sera présidé par Dominique Caillaud², assisté de Jean Denègre du CGPC. Patrice Geiger, membre du secrétariat général du CNIG est désigné rapporteur.

4.2 Les membres du groupe de travail

–**Équipement** : DGUHC, CERTU (pôle géomatique et département urbanisme), membres du CODIG, CETE Méditerranée

SGAR

DRDE Limousin

DDE

–**Collectivités** : AMF, association des communautés urbaines de France (grand Lyon), représentants experts de collectivités (urbaniste), AITF, Conseil régional

–**Autres** : AFIGÉO, FNAU, Ordre des géomètres experts,

–**Gestionnaires de servitudes** : MCC, EDF, FT

4.3 Audition

En temps que de besoin, le groupe de travail pourra auditionner des personnes extérieures, par exemple :

–**Conseil d'État**

–**Services de l'État** : ADAE, MFPRE, MEDD, MAAPAR, MISILL

–**Autres gestionnaires de servitudes**

² Dominique Caillaud, Député-Maire de Saint-Florent-des-Bois 85

4.4 Équipe projet pour la constitution du guide

L'équipe projet pour la constitution du guide comprendra des représentants du CERTU du CETE méditerranée et de l'AITF (Urbaniste-SIGTopo)

5. CALENDRIER

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil un an après l'adoption du mandat de ce groupe de travail. Il fera l'objet d'un examen par la commission des référentiels du CNIG et par la DGUHC.

6. DOCUMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Guide SIG et servitude (CERTU)
Servitudes d'utilité publique (CETE MEDITRRANNEE)
Guide SIG et POS (CERTU)
Modélisation POS (Grand Lyon – Bordeaux)
Version proto du CD POS
Guide de généralisation des POS (PACA-LR-C – DGUHC)
Rapport du groupe « zonages » mai 2004 (CNIG)

COMPOSITION DU GROUPE PLU & SUP
Liste des personnes ayant participé au groupe plénier PLU et SUP
et/ou à l'un des deux sous-groupes PLU et SUP

Les personnes mentionnées ci-dessous ont, suivant les cas :

- soit participé à une ou plusieurs séances du groupe plénier ou d'un des deux sous-groupes,
- soit été simplement destinataires des avis de réunions et comptes rendus de séance (et du rapport final).

Ministères

Agriculture et Pêche	CGAAER	Christine SAZY-HERCENT Yvon NASSIET
Culture	DAPA	Jean-Luc BISCOP Geneviève PINÇON
Défense	Bureau géograph. interarmées	Jean-Armel HUBAULT
Ecologie et développement durable	DPPR	Marc LEOBET
Economie Finances et Industrie	DGE	Jean-Michel DOSSIER
	DGME	Clément JAQUEMET
Equipement et Transports	Secrétariat général/Drast	Jacques FREMIOT Dominique BOUTON Véronique DENEUVILLE
	DGUHC	François ANFRAY Marie-Françoise FACON François SALGÉ Claude SOUSSAN
	CGPC	Jean DENÈGRE Bernard FLURY-HERARD
	CETE Méditerranée CETE Sud-Ouest	Jean-Pierre CHRETIEN Jacques FOUQUE Patrice DUBOIS
	Certu	Olivier BACHELARD Magali DI SALVO
	DGAC/Stac DGAC/Dast	Arnaud DUBOURG Joëlle DUCLAP Julien MOINIER
	DG Routes	Paul WEICK
Intérieur et Aménagement territoire	Diact (ex Datar)	Odile BOVAR
Santé	DG Santé	Arnaud LACROIX

Services déconcentrés de l'Etat

DDE Landes	SAT	Dominique CHOQUET
DDE Loire	SEA	Gérard BOL Olivier FREROT
DDE Loire-Atlantique		Stéphanie DELFAU
DDE Seine-et-Marne		Michel ZEVORT

DDE Tarn	SHAU	Gérard GUYADER
DDE Vendée	SHP Observatoire	Bernard DAVID Jean-Claude ROFFET
DRE Limousin		Alain BOURION
DIREN Centre		Laurent COUDERCY

Collectivités territoriales

Agglomération du Grand Dijon		Yves BORELLA
Association des Maires de France (AMF)		Dominique CAILLAUD Charlotte de FONTAINES
Communauté urbaine du Grand Lyon	SPUR	Jean-Paul BESSON Patrick CLANCY Jean-Marie FOURNILLIER Anne LESVIGNE
Communauté urbaine de Nantes-Métrop.		Catherine CHAMARD-BOIS
Conseil général de l'Ain	SIEA	Bruno FORGET
Maison des communes de Vendée		Christophe NICOLLE
Ville d'Eaubonne		Laurianne DAVID
Ville de Givors		Anne-Laure GILLE
Ville de Meaux		Jean-Luc DECHAMP Robert LEGUAY
Ville de Nice		Denis DELERBA
Ville de Saint-Etienne		Aline BRUYERE Claude MARDER

Bénéficiaires/gestionnaires de servitudes d'utilité publique

Agence nationale des fréquences (ANFr)		Pierre CONIL Isabelle HERVÉ
Autorité de régulation des communic.	ARCEP	Franck BERTRAND
Electricité de France	Réseau distribution	Claude BOUQUET
EDF-GDF	GDF	Claude TOUSSAINT
Réseau de transport d'électricité (RTE)		Alain CROGUENOC Marc DEVELEY Pascal EON Stéphane TSCHUMPERLÉ
France Télécom		Jean-Michel DOCHE Jean-Luc TOUSTOU

Organisations professionnelles

Agences d'urbanisme de Lyon et de l'agglomération lyonnaise		Sandrine COCHET Sylvie PISSIER Sandrine REY
Association des urbanistes et aménageurs dans l'Etat (AUDE)		Michel ROUSSET
Association française pour l'information géographique (Afigéo)		Yves RIALANT

Association des ingénieurs territoriaux de France	groupe information géograph.	Séverine FERRANT Jean YERCHOFF
Conseil français des urbanistes (CFDU)		Catherine FILLON
Conseil supérieur du Notariat		Dominique LARRALDE Didier LEFÈVRE Olivier PAVY
Ordre des Architectes		Gwenaëlle CRENO
Ordre des Géomètres-Experts		Jean BERTERRECHE Patrick BEZARD-FALGAS Anne FANTUZZI

Conseil national de l'information géographique

Présidence		Michel BARBIER
Secrétariat général		Patrice DENIS José DEVERS Patrice GEIGER